



Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ?

Valérie Angeon, Armelle Caron

► To cite this version:

Valérie Angeon, Armelle Caron. Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ?. *Natures Sciences Sociétés*, 2009, vol 17 (4), pp.361-372. 10.1051/nss/2009065 . hal-00982722

HAL Id: hal-00982722

<https://agroparistech.hal.science/hal-00982722>

Submitted on 24 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article

Dossier « Économie de la proximité »*

Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ?

Valérie Angeon, Armelle Caron

Économistes, AgroParisTech-ENGREF, UMR Métafort, 24 avenue des Landais, BP 90054, 63171 Aubière cedex 9, France

Mots-clés :

Action collective ;
gestion des ressources
naturelles
renouvelables ;
proximité ;
liens sociaux ;
gouvernance

Résumé – S'inscrivant dans une perspective institutionnaliste, notre article porte sur l'analyse des modes de coordination entre acteurs locaux en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. En mobilisant les apports de l'économie de la proximité, nous mettons en lumière la manière dont les dynamiques de relations sociales peuvent être activées pour favoriser des pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Plus largement, à partir d'une réflexion générale sur les institutions de gestion commune des ressources naturelles et le rôle que jouent sur elles les catégories de la proximité, nous proposons les éléments d'une formalisation de la robustesse des systèmes sociaux écologiques. Nous analysons sous quelles conditions un degré élevé de proximité peut favoriser ou, au contraire, nuire à la pérennité d'un système écologique et social. Notre propos est illustré par un cas d'étude concret : le site Natura 2000 du Mont-Bar (petit territoire forestier auvergnat).

Keywords:

Collective action;
natural resources
management;
proximity;
social links;
governance

Abstract – **How does proximity impact both the emergence and permanence of sustainable natural resources management systems?** Our paper aims to present a suitable analytical grid to understand and explain the co-ordination modalities of local actors involved in the management of sustainable natural resources. Taking an institutionalist approach, we use the theoretical tools of proximity economics to show how principles of local co-ordination are likely to influence the integration of sustainability issues in the management practices of natural resources. We then consider the determining role played by the quality of the social links in the sustainable management of natural resources. Our analysis shows the importance of local social contexts in the emergence, implementation and survival of a socio-ecological system (SES). We explain how the attributes of social links (kind, quality, density, etc.) contribute to the origin, the smooth running and the sustainability of such local institutional arrangements. In doing this, we highlight the essential role they play in the resilience properties of SESs. Starting from a general study of the institutions of common-pool natural resources management, we present elements for a theoretical formalisation of the robustness of socio-ecological systems. Considering a French case study (Mont-Bar, Natura 2000 network), we discuss when proximity fosters the emergence and survival of collective action with a view to the sustainable management of a resource. We then show the relevance of the developed framework to analyse the commons and explain local sustainable forest management systems.

Introduction

La gestion durable des ressources naturelles s'inscrit dans un contexte renouvelé par l'engagement à conserver la biodiversité, engagement consenti par la France à l'occasion de sa ratification de la Convention internationale

sur la diversité biologique en 1994 (Aubertin *et al.*, 1998). La Stratégie nationale pour la biodiversité, adoptée en 2004, érige la conservation de la biodiversité en nouvel enjeu des politiques nationales, que ces dernières soient ou non explicitement dédiées à la protection de la nature et des ressources naturelles.

L'irruption de cette nouvelle problématique intervient dans un cadre marqué par une intégration croissante des préoccupations de conservation et de développement, qui s'incarne notamment dans le concept de développement

Auteur correspondant : V. Angeon,
Valerie.Angeon@engref.agroparistech.fr.

* Cf. dans ce numéro la présentation de ce dossier dans l'éditorial.

durable (Godard, 1994 ; Vivien, 2005). L'articulation de ces deux catégories d'enjeux conduit à préconiser une utilisation et une gestion durable des ressources (Boisvert et Caron, 2002b)¹. À ce premier élément, il convient d'ajouter l'émergence de la rhétorique de la participation des populations locales dans le cadre des politiques de conservation, devenue omniprésente à partir des années 1990 (Rodary, 2006). Une gestion durable des ressources suppose ainsi plus ou moins explicitement que le niveau local constitue l'échelle d'élaboration et les acteurs locaux, les opérateurs principaux des mesures établies.

Dès lors, une gestion durable des ressources naturelles implique la conception, au niveau local, de nouvelles règles d'usages qui tiennent compte des intérêts, souvent divergents, des diverses catégories d'usagers de ces ressources. Elle nécessite donc l'élaboration d'accords et de compromis, dont tant les objectifs que les moyens d'y parvenir doivent être codéfinis par les acteurs parties prenantes. La conception d'une stratégie et/ou d'un projet commun se révèle être une tâche complexe, dont la réalisation requiert l'établissement d'un processus d'interaction et de collaboration entre les acteurs à même de faciliter l'émergence d'une représentation partagée des enjeux et d'un accord sur les actions à mettre en œuvre. L'analyse de telles dynamiques d'action collective invite à examiner les propriétés du lien social. Les économistes de la proximité (Bellet *et al.*, 1993 ; Bellet *et al.*, 1998 ; Gilly et Torre, 2000 ; Pecqueur et Zimmerman, 2004) – qui abordent la question des coordinations locales non marchandes – en proposent une grille d'analyse.

Les arrangements institutionnels, formalisés ou non, dans le cadre desquels ces actions collectives opèrent doivent également être pris en compte (Ostrom, 1990 ; Bromley, 1991 ; Schlager et Ostrom, 1992). Ces arrangements institutionnels – et les règles d'action qu'elles recèlent – permettent de réguler les usages des ressources naturelles et les conflictualités potentielles (Beuret, 1999 ; Torre et Caron, 2005).

Nous nous intéressons dans cet article² à l'émergence et à la pérennité d'accords locaux destinés à favoriser une gestion durable des ressources. Nous nous référons, pour ce faire, au modèle proposé par Anderies *et al.* (2004) « pour analyser la robustesse des systèmes socio-écologiques

d'un point de vue institutionnel ». Cette notion de robustesse désigne la capacité du système considéré à maintenir ses performances lorsqu'il subit des chocs de nature exogène ou endogène. Ce modèle conceptuel relève d'une approche systémique et dynamique dans la mesure où il explicite les interactions entre le système écologique dans lequel s'insère la ressource naturelle considérée et le ou les systèmes sociaux dans lesquels sont insérés les acteurs qui interviennent volontairement ou de fait dans sa gestion³.

Notre article a pour ambition de montrer l'intérêt d'un couplage entre la « grammaire proximiste » et le modèle d'analyse institutionnaliste de la robustesse des systèmes socio-écologiques. Nous nous centrerons sur le rôle que joue la proximité dans l'émergence et la pérennisation de dynamiques d'action collective locale visant à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Nous illustrerons notre propos par un cas d'étude concret : le site Natura 2000 du Mont-Bar (territoire forestier auvergnat).

De l'importance de la coordination locale dans les systèmes de gestion durable des ressources naturelles

Le référentiel des politiques de conservation a profondément évolué depuis les années 1980. La gestion concertée ou participative des ressources naturelles est devenue un nouveau référent renouvelant le concept d'aires protégées qui avait prévalu depuis le début du XX^e siècle (Rodary, 2001 ; Boisvert *et al.*, 2004). Cette invite à la participation conduit à faire du niveau local une échelle d'action pertinente pour concevoir les modalités de gestion durable des ressources. Une telle perspective trouve ses fondements et sa légitimité sur le plan théorique.

Le renouvellement des référentiels des politiques de conservation

Le principe de la participation de l'ensemble des acteurs parties prenantes impliquées dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique s'est imposée comme un nouveau référentiel d'action dans le domaine de la gestion des ressources naturelles depuis le « Sommet de la Terre » de Rio en 1992. Cette notion de « gouvernance participative », qui a conduit à mettre l'accent sur le rôle des populations locales, s'inscrit dans la perspective du principe de subsidiarité (Ballet, 2007). Comme le précise

¹ « La conservation est définie comme la gestion par l'homme de la biosphère de manière telle que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures [...]. Aussi la conservation est-elle une notion positive, elle recouvre la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel. » Stratégie mondiale de la conservation de la nature, UICN, 1980.

² Ce texte a fait l'objet d'une communication aux *Deuxièmes journées de recherches en sciences sociales* (Inra/SFER/Cirad, Lille, 11-12 décembre 2008). Cf. http://sfer-12-2008.cirad.fr/actes_du_colloque.

³ La notion de robustesse des systèmes socio-écologiques renvoie ainsi à celle de résilience, qui peut être définie comme la capacité d'un système à absorber une perturbation et à se réorganiser pendant les changements, de sorte qu'il reste dans le même régime : il conserve les mêmes fonctions, la même structure, la même identité et les mêmes facteurs de régulation (Resilience Alliance, 2007 ; Carpenter *et al.*, 2001).

Rodary (2006), « le local devient l'opérateur principal des actions de protection de la nature et des mesures qui l'entourent ». Au Sud, comme au Nord, il s'agit de convier les acteurs à coconstruire avec les représentants locaux de l'État et les collectivités territoriales des pratiques de gestion durable des ressources.

L'irruption de cette nouvelle règle d'action participe des dynamiques innovantes dans le domaine des politiques publiques environnementales, qu'il s'agisse des modalités de leur élaboration ou de leur mise en œuvre. Comme pour les autres politiques sectorielles, la légitimité du modèle classique, dit *top-down*, suivant lequel l'État central impulse l'action publique est remise en question au profit d'une démarche ascendante (*bottom-up*), où l'État trouve sa raison d'être dans l'instauration de capacités de négociation entre une grande variété d'acteurs (Muller, 1990 ; Duran et Thoenig, 1996). Conformément à ces nouvelles normes d'action, le niveau local et l'ensemble des acteurs impliqués – gestionnaires, usagers, propriétaires, associations de protection de l'environnement, etc. – sont supposés, au même titre que les experts, les scientifiques, les représentants de l'État et les élus, jouer un rôle déterminant dans la définition des objectifs et dans la mise en œuvre des politiques de conservation (Lascoumes, 1994 ; Rémy *et al.*, 1999). Cette exigence de participation a progressivement été inscrite dans le cadre législatif français. Elle a pénétré les modes de gouvernance des aires protégées (Barthod *et al.*, 2003). Ce contexte a également été favorable à l'essor de pratiques de contractualisation (qui s'opposent aux logiques d'imposition consubstantielles aux instruments réglementaires de protection de la nature), jusqu'alors plutôt propres au monde anglo-saxon et scandinave (Charles et Kalaora, 2001). La transposition dans le droit français de la directive européenne Habitats (adoptée en 1992) et sa mise en œuvre à travers la constitution du réseau Natura 2000 offrent un exemple de ce processus de territorialisation des politiques de conservation (Billaud *et al.*, 2002 ; Fortier et Alphandéry, 2005).

L'irruption de l'exigence de la participation est directement liée à l'émergence du concept de développement durable, qui, depuis la fin des années 1980, conduit à faire de l'utilisation durable des ressources naturelles un nouveau référentiel des politiques de conservation, en rupture avec les logiques de préservation qui prévalaient jusqu'alors (Boisvert et Caron, 2002a). Une telle évolution est confortée par l'hybridation qui s'opère dans le champ des actions et des politiques de développement local, avec l'intégration croissante des principes et des exigences de soutenabilité environnementale longtemps négligés, à l'exception notable des parcs naturels régionaux⁴,

projets de territoire précurseurs du développement durable (Gorgeu, 2001).

Au regard de nos développements précédents, la question de l'émergence et de l'apprentissage d'une dynamique d'action collective locale se présente comme un déterminant fondamental d'une gestion durable des ressources. L'intégration des principes de durabilité au sein des systèmes locaux de gestion ne peut s'établir indépendamment de l'élaboration de règles communes visant à définir des objectifs collectivement acceptables. Comment s'établissent ces démarches d'action collective ? Quels en sont les fondements ? Quels arrangements institutionnels facilitent l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources ? Ces interrogations invitent à mettre l'accent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de la coordination entre acteurs.

Des systèmes locaux de gestion des ressources efficaces : fondements théoriques

Depuis le début des années 1990, la décentralisation de la gestion des ressources naturelles est donc préconisée et, avec elle, la nécessité de préciser les droits des différents groupes d'acteurs parties prenantes ainsi que leur capacité à les faire respecter. Réponse pragmatique à la faillite de la régulation étatique dans les pays du Sud, on peut considérer qu'une telle exhortation s'accorde avec des prescriptions dont le modèle théorique dominant, d'inspiration libérale, s'est fait l'écho. Il s'agit de s'approcher d'un modèle d'appropriation privée des ressources posé comme un gage d'efficacité et de durabilité de la gestion de ces dernières (Boisvert *et al.*, 2004). Cette recommandation de décentralisation de la gestion s'appuie également sur les résultats de travaux démontrant l'efficacité potentielle de certains systèmes de gestion communautaire des ressources (Bromley, 1992 ; Leroy, 2006 ; Karsenty, 2008). Ces études reposent sur une approche pragmatique empirico-déductive (Ostrom *et al.*, 2002). L'échelle locale est alors posée comme le niveau pertinent pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le respect d'accords collectifs nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles. En nous référant aux contributions de l'école anglo-saxonne de la propriété commune (Bromley, 1992 ; Schlager et Ostrom, 1992 ; Ostrom *et al.*, 2002), nous qualifions ces accords ou règles collectives d'institutions de propriété ou de gestion commune, bien que la ressource considérée ou son bien support puissent être privativement appropriés⁵.

⁴ Le programme MAB (*Man and Biosphere*) de l'Unesco, avec la création d'un réseau de réserves de biosphère à partir du milieu des années 1970, doit également être mentionné.

⁵ Ce courant a abandonné depuis le début des années 2000 cette référence explicite à la notion de « propriété » en privilégiant celle de « gestion en commun » des ressources. Il s'agit, ce faisant, de dépasser les débats liés à une interprétation abusive de la propriété commune assimilée à une absence de propriété – libre accès –, sur laquelle se fonde la « tragédie des communs », pour se focaliser sur la capacité de contrôle effectif de l'utilisation des ressources par les communautés locales.

Ces institutions de gestion en commun constituent des types d'arrangement institutionnel⁶.

Dans la littérature relative à la gestion en commun, l'accent est mis sur les règles structurant les choix individuels et collectifs, qui sont définies dans chaque arrangement institutionnel étudié. Par règles, il convient alors d'entendre, à l'instar de Schlager et Ostrom (1992), des « prescriptions généralement acceptées et mises en œuvre qui requièrent, interdisent ou permettent des actions spécifiques pour plus d'un individu ». Ces auteurs distinguent trois types de règles. La première catégorie recouvre les « règles opérationnelles », qui concernent l'utilisation des ressources communes, en particulier les modalités d'accès et de prélèvement. Elles définissent également les procédures de contrôle, la nature de l'information requise et les types de rémunération ou de sanction à appliquer. La deuxième catégorie de règles vise à l'établissement des conditions de choix collectifs. Ces « règles collectives » ont trait à la gestion (modes d'appropriation de la ressource, contribution à son amélioration, à son aménagement, etc.), à l'exclusion (définition du groupe bénéficiaire de la ressource considérée) et aux conditions de l'aliénation (en d'autres termes, les contextes dans lesquels la vente ou la location des droits collectifs sont autorisées). Enfin, les « règles constitutionnelles » correspondent aux arrangements externes dépendant des règles de juridictions plus larges que le simple domaine d'influence du groupe de détenteurs des ressources (en particulier les politiques publiques, mais également d'autres types de décisions externes : administratives, par exemple, ou encore l'organisation du marché sur lequel s'écoulent des marchandises tirées des communaux considérés).

En pratique, ces trois catégories de règles sont imbriquées. En effet, les règles affectant l'usage des ressources sont définies à l'intérieur d'un ensemble de règles de choix collectifs, lui-même réalisé dans le cadre d'un ensemble de règles constitutionnelles (Ostrom, 1990). Les règles opérationnelles et collectives donnent lieu à une série de droits (droits d'accès, droits de prélèvements, droits de gestion, droits d'exclusion, droits d'aliénation) qui contribuent à la définition de diverses configurations de propriété en fonction des statuts variables des détenteurs de ces droits (propriétaire de droit ou de fait, ayant droit, utilisateur autorisé...).

Pour décrypter ce qui se joue derrière la mise en place de ces arrangements institutionnels, nous mobilisons la grille d'analyse de l'économie de la proximité. Notre argumentaire s'appuie sur le fait que les déterminants de la cohésion sociale locale (facteurs organisationnels et

institutionnels) constituent une condition nécessaire à la production d'arrangements institutionnels locaux visant à une gestion durable des ressources ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur pérennisation. Nous montrerons, dès lors, qu'il est pertinent d'intégrer à l'analyse de la propriété commune les catégories de la proximité⁷.

Les travaux relevant de cette dernière approche ont connu différents développements, illustrant des débats encore en cours autour des distinctions fondatrices de la proximité (Gilly et Lung, 2005 ; Billaudot et Colletis-Wahl, 2006 ; Bouba-Olga et Grossetti, 2008)⁸. Nous retiendrons pour notre part une déclinaison mettant en avant deux registres de la proximité : géographique et organisée (Rallet, 1999 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004). Par ailleurs, une distinction d'un autre ordre tend à opposer les auteurs dont les travaux privilégient une posture interactionniste et ceux qui s'inscrivent au contraire dans une perspective institutionnaliste (Billaudot et Colletis-Wahl, 2006). C'est dans cette dernière optique que se situe notre approche.

Les règles opérationnelles – dans la mesure où elles guident les modalités de mise en relation des agents par rapport à l'utilisation des ressources et spécifient les conditions de leurs interactions – se rapportent à la logique d'appartenance de la proximité organisée. Les règles collectives qui définissent les procédures de mise en accord entre les agents (détermination, adhésion et respect de valeurs ou normes communes) renvoient quant à elles à la dimension institutionnelle de la proximité (logique de similitude). L'articulation de ces différentes règles constitue des cadres opportuns d'activation ou de restauration de liens sociaux. Ainsi, les relations de proximité apparaissent-elles comme constitutives des arrangements institutionnels.

Les modalités d'interactions effectives des usagers de la ressource considérée dépendent des stratégies des détenteurs et des utilisateurs, elles-mêmes fonction des incitations auxquelles ils répondent. L'activation de liens de proximité entre ces acteurs peut faciliter la convergence de leurs représentations et de leurs pratiques, lesquelles favorisent l'établissement d'un arrangement institutionnel – ou régime de propriété – conforme aux objectifs communément définis. Plus les dynamiques de proximité convoquées par les agents sont fortes et aisément activables, plus il leur est facile de se positionner collectivement sur

⁷ Pour une présentation de cette approche théorique en lien avec les questions environnementales, voir dans ce numéro l'article introductif d'A. Torre et B. Zuindeau, « Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives ».

⁸ Les trois dimensions couramment évoquées sont d'ordre géographique, organisationnel et institutionnel (cf. par exemple Kirat et Lung, 1995). Dans le diptyque proximité géographique - proximité organisée, les dimensions organisationnelles et institutionnelles et les logiques qui leur président fondent une même forme de proximité (Pecqueur et Zimmermann, 2004).

⁶ Ce dernier terme est repris ici dans le sens où il est utilisé dans le cadre des développements de la nouvelle économie institutionnelle. Il désigne alors des formes d'organisation (formalisées ou non), par opposition à l'environnement institutionnel qui inclut des considérants tels que les coutumes, le droit, la politique...

un même registre d'action, qui, par exemple, intègre explicitement les enjeux de durabilité. À l'inverse, plus les logiques de proximité entre acteurs sont ténues, plus il leur sera difficile d'élaborer un compromis satisfaisant visant à définir une norme commune qu'ils ratifieront à travers leurs pratiques.

L'organisation sociale, l'édiction de règles ou d'autres normes localisées constituent l'environnement institutionnel dans lequel sont immergés les acteurs. Ces construits sociaux – qui encadrent les règles opérationnelles concernant l'utilisation des ressources naturelles, dont les attributs physiques et techniques sont variables et déterminent les règles qui établissent les conditions des choix collectifs relatifs à la gestion des ressources – interagissent avec le milieu biophysique (Oakerson, 1992; Anderies *et al.*, 2004). Ces modes d'interaction entre acteurs, règles édictées et systèmes écologiques, sont contingents aux contextes locaux. Ils produisent dès lors des résultats différenciés, notamment en termes de maintien ou de pérennité à la fois de l'arrangement institutionnel et de la ressource considérées, dans le temps (Oakerson, 1992). Nous montrerons dans quelle mesure les relations de proximité (nature, qualité, densité) contribuent ou non au bon fonctionnement et à la pérennité de tels arrangements institutionnels locaux permettant, après en avoir favorisé la genèse, une gestion durable des ressources naturelles.

Un schéma systémique de la durabilité des institutions de gestion collective des ressources naturelles

L'analyse de la robustesse des arrangements institutionnels permettant une gestion durable des ressources, c'est-à-dire l'étude de leur capacité d'adaptation à des chocs exogènes ou endogènes, figure en bonne place dans l'agenda actuel de recherche du courant d'étude des communaux. Comme y invite Ostrom dans ses publications récentes (Anderies *et al.*, 2004; Ostrom, 2004), afin d'intégrer de manière plus pertinente à l'analyse les enjeux de durabilité, il convient d'instruire plus avant la question des interactions entre les règles d'action collective – sur lesquelles se focalisait jusqu'alors quasi exclusivement l'école de la propriété commune (Leroy, 2006) – et les dynamiques écologiques. Suivant ce principe, nous mettons en évidence le rôle fondamental des dynamiques de proximité dans la robustesse des systèmes écologiques et sociaux, desquels participent les dispositifs localisés de gestion collective des ressources naturelles.

Le système écologique et social, entre agencements organisationnels et arrangements institutionnels

Dans la terminologie d'Anderies *et al.* (2004), un système écologique et social (SES) permet de rendre compte

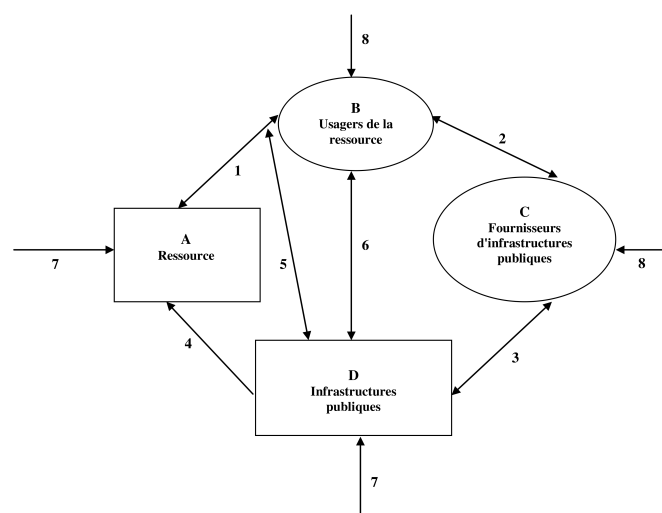


Fig. 1. Caractérisation d'un système écologique et social (SES). (Source : Anderies *et al.*, 2004.)

de l'intrication étroite d'un système écologique et d'un système social. Selon ces auteurs, un SES décrit tout ensemble de systèmes sociaux au sein desquels les relations d'interdépendance entre individus se cristallisent et sont médiatisées par des interactions avec des entités biophysiques et des entités biologiques non humaines. La pluralité de ces interrelations est décrite dans le schéma ci-dessus (Fig. 1).

Quatre entités sont distinguées : (A) la ressource ; (B) les usagers de la ressource ; (C) les fournisseurs d'infrastructures (qui peuvent être une association d'usagers ou un comité interprofessionnel, voire une administration publique), permettant l'accès à la ressource ou sa mobilisation ; (D) les infrastructures collectives⁹ (ou « environnement capitalistique ») facilitant l'accès à la ressource. Cette dernière composante combine deux formes de capitaux : le capital physique ou matériel (c'est-à-dire les équipements) et le capital social, de nature réticulaire¹⁰. Un certain nombre de liaisons simples associent les quatre composantes du schéma. La ressource est en effet utilisée par des usagers (flèche 1) qui entretiennent des liens plus ou moins directs avec les fournisseurs d'infrastructures collectives (flèche 2). Ces derniers contribuent aux investissements et à l'entretien des infrastructures (flèche 3) qui affectent les propriétés de la ressource elle-même (flèche 4). Les usagers de la ressource participent dans certains cas à la production des infrastructures, à leur maintenance

⁹ Traduction libre des quatre composantes d'un SES, à partir de l'article d'Anderies *et al.*, (2004). On compte parmi ces infrastructures, par exemple : les canaux d'irrigation, les digues ou fossés de protection contre les inondations...

¹⁰ Nous retenons une définition générique du capital social décrit comme l'ensemble des normes et des réseaux sociaux facilitant l'action collective (Woolcock et Narayan, 2000). Cette considération sur les ressources réticulaires renvoie aux propriétés de la proximité.

ou à leur surveillance (flèche 6). Enfin, l'environnement capitalistique peut conditionner les formes d'exploitation et de prélèvement de la ressource (flèche 5).

Outre la dynamique d'organisation interne du SES, ce schéma identifie également les forces externes auxquelles il peut être soumis. Deux types de perturbation extérieure peuvent survenir, affectant l'ensemble des composantes du SES. Ces chocs exogènes peuvent être d'origine écologique (flèches 7) ou sociale (flèches 8).

Anderies *et al.* (2004) s'intéressent à la capacité de résistance et d'adaptation du SES, autrement dit à sa robustesse, qu'ils définissent comme « *the maintenance of system performance either when subjected to external unpredictable perturbations, or when there is uncertainty about the values of internal design parameters* ». Dans cette perspective, les règles d'action collective permettent de renforcer la cohésion sociale (dont les relations de proximité forte sont l'émanation) et articulent le niveau des choix opérationnels (droits d'accès et de prélèvement) et collectifs (droits concernant la gestion, l'exclusion et l'aliénation). Elles sont identifiées, en cela, par les auteurs comme des facteurs-clés de la robustesse d'un SES.

Cette question de l'articulation entre les deux catégories de règles – opérationnelles et règles de gestion – renvoie à celle, centrale surtout quand on privilégie une perspective dynamique, de l'autorité et du contrôle du respect de la norme, une fois celle-ci collectivement élaborée et mise en œuvre. L'enjeu de ces développements théoriques réside, en effet, dans l'identification d'une structuration institutionnelle qui permette de résoudre la tension problématique résultant de ce qu'une ressource naturelle, au sein d'un SES, fait l'objet d'usages rivaux alors même que l'interdiction d'accès à la ressource (exclusion) est (très) coûteuse. Pour résoudre ce dilemme, des mécanismes permettant de prévenir les comportements opportunistes (comportements dit de « cavalier libre ») doivent être élaborés et mis en œuvre. Ces mécanismes doivent s'accompagner, en cas de non-respect des règles, de sanctions proportionnées (qui rendent l'opportunisme coûteux).

C'est ce que souligne Ostrom (2004), qui identifie – à partir des caractéristiques des utilisateurs de la ressource et des attributs propres de cette dernière – la chaîne causale des impacts sur la pérennité de la ressource¹¹ (Fig. 2).

Le schéma conceptuel d'Ostrom (2004) décrit les dimensions de la proximité (facteurs institutionnels et

sociaux)¹² et la nature et les caractéristiques technologiques des ressources en jeu¹³. Les premiers éléments de la figure (petite taille, homogénéité culturelle, fréquence des échanges, densité des réseaux sociaux, pratiques de réciprocité) font écho aux catégories d'analyse de la proximité organisée. Ils caractérisent aussi bien l'espace de rapport des individus (densité des réseaux, fréquence des relations, pratiques de réciprocité) que leur espace de représentation commune (homogénéité culturelle et autres règles « invisibles » auxquelles ils souscrivent, qui rendent improbable le fait de privilégier des stratégies d'éviction). La constitution de ces espaces de rapport et de représentation convoque les registres organisationnels (logique d'appartenance) et institutionnels (logique de similitude) de la proximité. Ils sont déterminés par une matrice de relations sociales plus ou moins denses.

Dès lors que l'on cherche à comprendre quels impacts peuvent avoir les propriétés des liens sociaux sur les dynamiques de gestion collective des ressources naturelles, la question de la prévention de l'opportunisme des usagers et du contrôle renvoie à deux attributs-clés du groupe d'acteurs parties prenantes dans la gestion de la ressource considérée : sa taille et son degré d'homogénéité. Deux cas polaires peuvent alors être distingués :

1. Le SES est caractérisé par un petit groupe d'usagers présentant des intérêts homogènes, où chacun est également fournisseur d'infrastructure (les règles opérationnelles et de gestion sont définies par le groupe tout entier). L'ensemble des attributs relationnels et institutionnels de la proximité (fréquence de la communication, densité du réseau social, pratiques de réciprocité) renforce un autocontrôle peu coûteux du respect des règles opérationnelles (qui guident les mises en relation entre les agents par rapport à l'utilisation des ressources) et rend improbables les comportements opportunistes. Le SES est alors animé par une dynamique de proximité forte où œuvrent les logiques d'appartenance et de similitude ;
2. Le SES est un système complexe où les utilisateurs (très nombreux) sont liés à des fournisseurs d'infrastructure à travers une grande variété de mécanismes. Ces systèmes de gestion regroupent un nombre important d'acteurs et induisent des spécialisations qui se traduisent par une forte hétérogénéité entre les utilisateurs de la ressource et les fournisseurs d'infrastructure. La multiplicité des opérateurs peut apparaître comme un frein à l'émergence et à la mise en œuvre des règles de gestion, qui requièrent des procédures de mise en accord entre les agents. Ces dernières s'appuient en effet sur des ressorts organisationnels et institutionnels que tendent à favoriser des liens de proximité forts.

¹¹ Si ce champ de littérature tend à souligner le caractère positif des liens sociaux, on démontre que ces derniers peuvent à certains égards générer des effets négatifs ou pervers (Portes et Landolt, 1996 ; Ballet, 2006) entravant l'esprit de coopération et susceptibles de nuire à l'adoption de pratiques de durabilité : ségrégation sociale et fermeture relationnelle, excès de localisme et difficultés d'accès à des informations nouvelles et diversifiées, manque d'incitation ou de motivation individuelle, tendance à la discrimination ou à la collusion, etc.

¹² Cf. partie supérieure du schéma.

¹³ Cf. trois derniers items spécifiés en ligne.

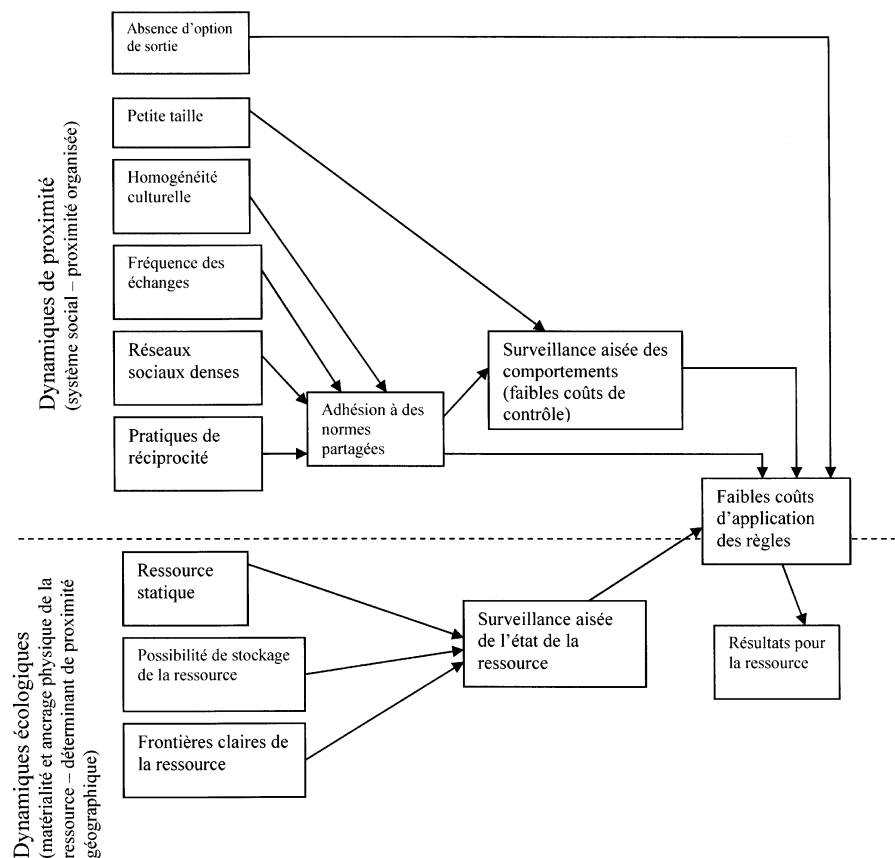


Fig. 2. Impact des déterminants organisationnels et institutionnels sur la pérennité de la ressource (d'après Ostrom, 2004).

Les catégories de la proximité comme déterminants de la robustesse d'un SES. L'exemple du site Natura 2000 du Mont-Bar

Le mont Bar est un volcan situé en Auvergne, dans le département de la Haute-Loire (43). Le site que nous étudions est un massif forestier qui abrite une tourbière (Fig. 3)¹⁴. Le cratère du mont Bar a été désigné « zone spéciale de conservation » au titre du réseau Natura 2000. Trois habitats d'intérêt communautaire caractérisent le site : une tourbière haute active, une tourbière de transition et une hêtraie à aspérules odorantes. Ce territoire de 21 hectares appartient à 30 propriétaires dont le conseil général de Haute-Loire (CGHL). Le massif forestier est varié ; il se compose de hêtraies, de plantations de résineux (épicéa, douglas), de sapinières et de mélanges hêtraie-sapinière.

Le cratère du mont Bar est un site naturel relativement préservé. Partie intégrante de la vie des habitants, il

constitue un vecteur d'identité fort et fait l'objet de nombreuses légendes. La majorité des propriétaires forestiers accordent une grande importance à sa préservation, à tel point que son classement en site Natura 2000 – validation du document d'objectif (DOCOB) en décembre 1999 – n'a pas rencontré de véritables oppositions.

La tourbière est propriété du CGHL ; elle a été rachetée par ce dernier au centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Velay dans le cadre de la politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles. Prévoyant de réaliser des aménagements pédagogiques dans le but de valoriser le site, trois objectifs avaient été fixés dans le DOCOB, dont la première période arrivait à échéance en décembre 2006. Il s'agissait de : (i) préserver dans un bon état de conservation les hêtraies du Mont-Bar ; (ii) améliorer les potentialités d'expression de la hêtraie ; (iii) maintenir la qualité paysagère et la diversité écologique du site.

Afin de répondre à ces objectifs, deux types d'actions ont été menées sur la période 2000-2005 : la sensibilisation des propriétaires forestiers – laquelle a été confiée au Centre régional de la production forestière (CRPF) – et la mise en œuvre de travaux de gestion sylvicole. Dans ce cadre, un plan d'aménagement forestier a été réalisé en 2001 avec le concours du CRPF. Il a pour objectif de

¹⁴ Les résultats dont nous rendons compte s'inscrivent dans le cadre d'un programme de recherche financé par le ministère français en charge de l'agriculture, en réponse à un appel d'offres du groupement d'intérêt public ECOFOR. Des enquêtes de terrain ont été réalisées sur le site du Mont-Bar de mars à septembre 2006.

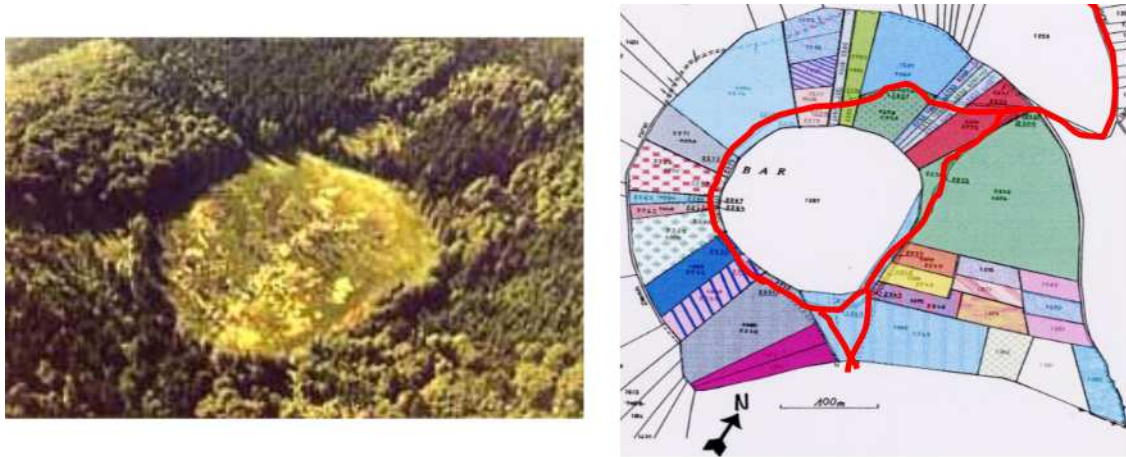


Fig. 3. Le site Natura 2000 du Mont-Bar : parcellaire et chemins d'accès. (Sources : DOCOB.)

préservé, voire de restaurer, les habitats naturels dans le cadre du dispositif Natura 2000. Cet outil de référence définit au niveau de chaque parcelle les objectifs de gestion d'exploitation forestière à mettre en œuvre.

Plusieurs types d'actions collectives intégrant des considérations de gestion durable et de préservation des ressources sont entreprises par les propriétaires forestiers¹⁵. Nous nous arrêtons, dans le cadre de cet article, à l'analyse de l'action de préservation de l'habitat du hêtre. Ce mandat apparaissait en réalité flou aux acteurs et deux options contradictoires se présentaient à eux : conserver la hêtraie pure ou favoriser le mélange d'essences (hêtre et sapin). À chacune des ces options étaient associées des représentations particulières d'acteurs et des divergences d'opinion. Trois groupes d'acteurs se distinguaient alors selon les objectifs qu'ils s'assignaient et les moyens dont ils entendaient se saisir pour parvenir à leurs fins¹⁶.

Un premier groupe, majoritairement composé d'acteurs institutionnels (le CGHL, le CRPF, la DIREN¹⁷, le Parc naturel régional du Livradois-Forez), s'entendait autour d'un objectif – conserver la hêtraie pure – et sur un moyen – intervenir sur le peuplement pour en favoriser la régénération naturelle.

Un deuxième groupe d'acteurs, associant notamment le CPIE, le conservatoire botanique, le maire de l'une des communes sur lesquelles s'étend le site, se positionnait en faveur du mélange d'essences en envisageant d'intervenir dans la gestion des essences pour favoriser le mélange.

Un troisième groupe, réunissant uniquement des représentants d'associations naturalistes, s'accordait sur l'objectif de la conservation du mélange d'essences en

laissant la forêt évoluer d'elle-même (pas d'intervention sur le peuplement).

Au total, trois groupes distincts s'opposaient sur les objectifs et les moyens de procéder à la préservation de l'essence rare. Chacun de ces groupes présentait un grand degré de cohésion sociale interne, caractérisé par des interactions fortes entre acteurs, des représentations communément partagées (mise en accord sur des enjeux-clés), une adhésion à un même système de valeurs. Au sein de ces groupes, les logiques de proximité apparaissaient donc fortes. Toutefois, ces différents groupes d'acteurs ne pouvaient pas envisager d'agir ensemble tant leurs divergences (sur les objectifs et les moyens de l'action) étaient importantes. Or, l'instruction du DOCOB exigeait une homogénéisation des pratiques et une prise de décision collective.

Les acteurs ont dès lors initié la définition d'une procédure de mise en accord afin de spécifier l'injonction à préserver le hêtre. Un processus de coconstruction s'est engagé, visant à clarifier ce mandat et à réduire ainsi les marges d'interprétation possibles. Cette dynamique de mise en accord procède d'une mise en proximité des acteurs dans le but de définir des règles opérationnelles et collectives. C'est précisément ce qui s'est opéré sur le terrain fin 2006, où l'effort collectif de clarification du mandat s'est traduit par une fédération des acteurs appartenant initialement aux groupes 1 et 2 et s'accordant désormais sur un objectif et un moyen communs : préserver le hêtre en favorisant le mélange d'essences et intervenir sur le peuplement.

Nous avons jusqu'ici principalement souligné le rôle de la proximité organisée dans l'émergence et la pérennité d'une action collective en vue d'une gestion durable d'une ressource. Or, dans ce cadre, la proximité organisée est contextuelle (au sens où elle convoque des rapports de lieu entre individus situés) et elle s'active au sein d'un périmètre spatial singulier. L'espace contenant les ressources naturelles considérées peut ne pas coïncider

¹⁵ Améliorer la desserte du site afin d'en favoriser la fréquentation touristique ; gérer la présence de bois mort sur le site ; préserver l'habitat remarquable « hêtraie à aspergilles odorantes ».

¹⁶ La composition de ces groupes, décrite ci-après, n'est pas exhaustive.

¹⁷ Direction régionale de l'environnement, service déconcentré de l'État.

avec le périmètre spatial défini par le socle de relations sociales mobilisées pour instituer des règles de gestion de ces ressources. Les contours du périmètre spatial des relations sociales sont en effet mouvants et dépendent surtout de l'ancrage local des acteurs parties prenantes. Toutefois, plus la proximité organisée s'appuie sur un ancrage des agents dans un périmètre géographique restreint, plus elle réunit les conditions d'une cohésion sociale locale forte.

Inversement, la capacité d'activation de liens sociaux hors d'un même périmètre territorial – si elle rend compte de l'élargissement de la sphère relationnelle des agents – ne contient pas nécessairement les ferments d'une structure sociale locale dense. Ces recouvrements plus ou moins avérés entre périmètres ou espaces de proximité donnent lieu à des configurations socio-spatiales variées. On parlera d'anomie en cas de proximité organisée faible. En revanche, le cas d'une proximité organisée forte combinée à une proximité géographique également forte caractérise un phénomène de cohésion sociale locale. Les formes relationnelles dans lesquelles s'engagent les agents sont endogènes. Dans le cas d'une faible proximité géographique entre les agents, on parlera de cohésion sociale non territoriale. On désigne par là le fait que les agents activent des liens sociaux exogènes extérieurs au SES considéré.

Les matrices de proximité à fortes composantes, à la fois spatiale et sociale, donnent lieu à des formes relationnelles locales cohésives. Elles favorisent en effet une meilleure interconnaissance des individus et de leur comportement, permettent également de mieux comprendre, voire d'anticiper, leurs logiques de décisions et d'actions et de limiter les comportements opportunistes. Ces liens de proximité forte contribuent à stabiliser les règles locales édictées. C'est précisément le cas sur le territoire du Mont-Bar. Ces ciments sociaux et spatiaux concourent à favoriser l'adoption et le respect des institutions localisées pour la gestion collective des ressources et confortent, ce faisant, de manière endogène, la robustesse du SES existant¹⁸. Cette configuration socio-spatiale peut toutefois s'avérer d'autant plus fragile, en cas de choc ou de pressions exogènes, que le groupe d'utilisateurs est de taille restreinte (Fig. 1, flèches 7 et 8). La robustesse du SES s'en trouve alors éprouvée. Dans ce cas de figure, les règles qui fondent et qui président à l'action collective locale sont en effet remises en cause. Le caractère inédit de la configuration à laquelle les agents sont confrontés peut rendre caduc le système de normes préalablement érigé. Tout l'enjeu est alors de savoir si oui, et comment,

la structuration sociale existante peut soutenir, de manière satisfaisante pour les acteurs parties prenantes, des initiatives nouvelles intégrant ces éléments de contexte inhabituel.

On peut penser, en revanche, que lorsque les agents développent des relations de proximité en dehors du SES considéré, ils peuvent parer plus facilement à sa déstabilisation induite par des chocs exogènes. Ces relations sociales sont vecteurs de flux d'informations nouvelles (évolution du contexte dans lequel sont immergés les agents), qui permettent aux acteurs qui les activent de mieux mobiliser des référents ou des connaissances dont ils ont besoin pour réagir aux changements auxquels ils doivent faire face (Angeon et Callois, 2005 ; Angeon, 2008). Ces informations sont de nature différente et peuvent aussi bien concerner le contexte politique environnant (local, national ou international) que la connaissance des rouages institutionnels existant à d'autres échelles, d'expériences menées en d'autres lieux dont les acteurs locaux peuvent tirer partie, etc.

On mesure ici toute l'importance de ces réseaux sociaux externes dont la mobilisation est susceptible de permettre aux acteurs de proposer des voies de réponse appropriées en matière de gestion des ressources naturelles. Cela s'opère soit en facilitant l'émergence de nouvelles formes institutionnelles mieux adaptées à la gestion collective de la ressource considérée, soit en favorisant l'évolution adaptative des anciens arrangements institutionnels collectifs (l'évolution des règles de gestion peut être facilitée par la spécialisation des rôles des acteurs parties prenantes – distinction entre les utilisateurs et les fournisseurs d'infrastructure). Cette forme de cohésion sociale augmenterait ainsi la capacité de résilience du SES.

Si l'on ne peut nier l'importance de ces liens sociaux externes, il faut toutefois souligner qu'ils peuvent dans certains cas nuire à la cohésion sociale locale¹⁹. Or, cette dernière est essentielle à l'émergence et à la stabilité de règles et de normes présidant à la détermination des institutions communes de gestion durable des ressources.

À titre d'exemple, sur le territoire du Mont-Bar, nous avons repéré deux têtes de réseau²⁰, représentées par l'ancien maire et le technicien CPRF responsable du secteur, qui se révèlent être un bon vecteur d'informations relatives à la connaissance de l'environnement. Ces acteurs, particulièrement dynamiques, sont extérieurs au territoire.

¹⁸ Ces propos, ici appliqués au champ de l'économie de l'environnement, se rattachent aux résultats stabilisés dans la littérature en économie régionale montrant, dans les systèmes locaux, l'importance des facteurs spatiaux, organisationnels et institutionnels et leurs dynamiques d'articulation. Cf. la contribution de Filippi et Torre (2003) sur ce plan.

¹⁹ Par exemple, comme le souligne Karsenty (2008) dans le cas des systèmes de gestion coutumiers des ressources forestières au Cameroun, le retour de jeunes adultes et d'anciens cadres administratifs et l'étirement des réseaux d'alliance et d'influence à la faveur de la décentralisation institutionnelle des pouvoirs se traduisent par des dynamiques d'appropriation de rentes qui mettent à mal les vertus « quelque peu militantes de la foresterie communautaire comme clé de la gestion durable des forêts ».

²⁰ On entend par tête de réseau une personne qui centralise les relations avec plusieurs autres acteurs.

Tableau. Incidence des dynamiques de proximité sur la robustesse du SES.

Articulation entre formes de proximité	Caractérisation de l'état de la coordination locale	Caractérisation de l'institution de gestion commune des ressources	État du SES	Robustesse et pérennité du SES
Proximités géographique et organisée fortes	Cohésion sociale locale forte et territorialement ancrée	Intrinsèquement endogène	Stable en l'absence de pressions externes	Faible
Proximité organisée forte mais proximité géographique faible	Cohésion sociale forte mais non territorialement ancrée	Articulation de normes endogènes et exogènes	Stable si la communauté locale endogénéise les apports des liens sociaux exogènes.	Forte

Encore faut-il qu'ils soient reconnus comme légitimes et que les propriétaires forestiers intègrent et s'approprient les apports dont ils sont porteurs.

Ces derniers propos nous amènent à réfléchir, dans une perspective dynamique, à la structuration des relations de proximité prévalant dans une communauté et susceptibles d'affecter la robustesse du SES. En effet, si des liens de proximité (géographique et organisée) forts sont des indicateurs de cohésion sociale locale facilitant l'adoption d'un arrangement institutionnel en vue d'une gestion durable de la ressource considérée, un afflux trop massif de liens extérieurs peut mettre à mal cette cohésion locale en ébranlant les règles et les routines établies. Par ailleurs, ces dynamiques de proximité peuvent conduire à une fermeture des réseaux sociaux, ce qui accroît d'autant la difficulté de la communauté à accepter les valeurs dont sont porteurs les nouveaux venus. Elles peuvent même, si elles sont prédominantes, favoriser des phénomènes de ségrégation (Torre et Caron, 2005). Or, dans un contexte en évolution, cet excès de communautarisme peut parfois mettre en péril, non seulement l'équilibre social préexistant, mais, plus largement, la pérennité du SES. Le SES est bien caractérisé, en effet, par la propension des membres de la communauté à s'accorder autour de règles collectives satisfaisantes (c'est-à-dire qui expriment le principe d'une gestion commune des ressources, à travers la reconnaissance réciproque des droits, des devoirs et des responsabilités des différentes catégories d'acteurs par rapport aux ressources). C'est donc bien la question du dosage ou de l'équilibre entre les différentes formes de relations sociales qui importe dans les processus d'action collective de gestion des ressources. Cette matrice de proximité rend compte de la robustesse du SES (Tab.).

Conclusion

Notre article, portant sur les modalités d'action collective et de gestion durable des ressources naturelles, nous a amenées à considérer l'importance des dynamiques de proximité dans ces processus. Nous nous sommes

livrées à une exploration des mécanismes de coordination locale en mobilisant et en articulant les approches anglo-saxonnes de la propriété commune (Ostrom, 1990; Bromley, 1992; Schlager et Ostrom, 1992) et de l'économie de la proximité (Bellet *et al.* 1993; Bellet *et al.* 1998; Gilly et Torre, 2000; Pecqueur et Zimmerman, 2004). La combinaison de ces développements théoriques nous semble constituer un cadre d'analyse pertinent pour étudier, dans une perspective dynamique, les systèmes locaux de gestion durable des ressources. Nous avons ainsi montré en quoi l'économie de la proximité enrichit l'approche en termes de résilience ou de robustesse des SES. Les analyses en termes de proximité intègrent explicitement une perspective systémique et dynamique, fondamentale pour étudier les velléités d'action collective favorisant une gestion durable des ressources naturelles. Les catégories de la proximité sont en cela explicatives de la dynamique d'évolution d'un SES (résilience, robustesse).

Notre réflexion montre le rôle de la proximité géographique dans l'émergence et la stabilité d'accords locaux (émanation des logiques fondatrices de proximité organisée) visant à une gestion durable des ressources naturelles. Notre travail s'inscrit ainsi dans le champ des perspectives de recherche envisagées par le courant « proximate²¹ ». Ces développements analytiques sont illustrés à l'aide d'un dispositif territorial concret (le site Natura 2000 du Mont-Bar), à travers lequel nous mettons en débat la pérennité d'arrangements institutionnels qui intègrent des principes de durabilité dans la gestion de ressources naturelles. Il restera à conforter le propos par un appareillage de preuve empirique plus dense.

Références

Anderies, J.M., Janssen, M.A., Ostrom, E., 2004. A framework to analyse the robustness of social-ecological systems from an institutional perspective, *Ecology and Society*, 9, 1 (<http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art18>).

²¹ Voir dans ce numéro l'article introductif d'A. Torre et B. Zuindeau, cité.

- Angeon, V., 2008. L'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial, *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2, 237-250.
- Angeon, V., Callois, J.-M., 2005. Fondements théoriques du développement local : quels apports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité ?, *Économie et institutions*, 6-7, 19-49.
- Aubertin, C., Boisvert, V., Vivien, F.-D., 1998. La construction sociale de la question de la biodiversité, *Natures Sciences Sociétés*, 6, 1, 7-19.
- Ballet, J., 2007. La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique, *Développement durable et territoires*, Varia (mis en ligne le 29 août 2007 : <http://developpementdurable.revues.org/index3961.html>Ballet).
- Barthod, C., Joseph, J.-L., Moulinas, G., Lopez, E., Letourneux, F., Tendron, G., Schwoerer, C., Mounier, B., Petit, J.-M., Drège, P.-O., 2003. Bilan de dix ans de débats passionnés sur la gouvernance des espaces naturels protégés en France, *Revue forestière française*, 6, 495-509.
- Bellet, M., Colletis, G., Lung, Y., (Eds), 1993. *Économie de proximités*, *Revue d'économie régionale et urbaine*, numéro spécial, 3.
- Bellet, M., Kirat, T., Largeron, C. (Eds), 1998. *Approches multi-formes de la proximité*, Paris, Hermes Science Publications.
- Beuret, J.-E., 1999. Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rurale, *Natures Sciences Sociétés*, 7, 1, 21-30.
- Billaud, J.-P., Alphandéry, P., Fortier, A., Pinton, F., 2002. La nature en directive : l'exemple du réseau Natura 2000, in Perrier-Cornet, P. (Ed.), *Repenser les campagnes*, Paris, L'Aube, 239-258.
- Billaudot, B., Colletis-Wahl, K., 2006. Un réexamen de la proximité : de la nécessité de distinguer deux types de going concern, le territoire et l'organisation. Communication aux Cinquièmes journées de la proximité, Bordeaux, 28-30 juin.
- Boisvert, V., Caron, A., 2002a, Biodiversité et appropriation. Une mise en perspective du point de vue de l'économie, in Vivien F.-D. (Ed.), *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, Paris, Elsevier, 87-113.
- Boisvert, V., Caron, A., 2002b. The Convention on Biological Diversity: An institutional perspective of the debates, *Journal of Economic Issues*, XXXVI, 1, 151-166.
- Boisvert, V., Caron, A., Rodary, E., 2004. Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité, *Revue Tiers monde*, XLI, 177, 61-83.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M., 2008. Socio-économie de proximité, *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 311-328.
- Bromley, D.W., 1991. *Environment and Economy: Property Rights and Public Policy*, Oxford (UK), Cambridge (USA), Blackwell.
- Bromley, D.W., 1992. *Making the Commons Work: Theory, Practice and Policy*, San Francisco, ICS.
- Carpenter, S., Walker, B., Anderies, J., Abel, N., 2001. From metaphor to measurement: Resilience of what to what?, *Ecosystems*, 4, 765-781.
- Charles, L., Kalaora, B., 2001. La nature administrée. L'Europe, la France et la politique de la nature, *Le Débat*, 116, 47-63.
- Duran, P., Thoenig, J.-C., 1996. L'État et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, 46, 4, 606-629.
- Filippi M., Torre A., 2003. Local organisations and institutions. How can geographical proximity be activated by collective projects?, *International Journal of Technology Management*, 26, 2-4, 386-400.
- Fortier, A., Alphandéry, P., 2005. Négociations autour de la biodiversité : la mise en œuvre de Natura 2000 en France, in Marty, P., Vivien, F.-D., Lepart, J., Larrère, R., (Eds), 2005, *Les Biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS Éditions, 227-240.
- Gilly, J.-P., Torre, A. (Eds), 2000. *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.
- Gilly, J.-P., Lung, Y., 2005. *Proximités, secteurs et territoires*, Cahiers du GRES, 2005-09 (<http://cahiersdugres.u-bordeaux4.fr/2005/2005-09.pdf>).
- Godard, O., 1994. Le développement durable : paysage intellectuel, *Natures Sciences Sociétés*, 2, 4, 309-322.
- Gorgeu, Y., 2001. Le difficile dialogue des parcs naturels régionaux avec le mouvement du développement local, in Deffontaines, J.-P., Prod'homme, J.-P. (Eds), *Territoires et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie*, Paris, L'Aube, 105-118.
- Karsenty, A., 2008. Des communautés locales problématiques, in Méral, P., Castellanet, C., Lapeyre, R. (Eds), *La Gestion des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris, GRET/Karthala, 277-288.
- Kirat, T., Lung, Y., 1995. Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage, in Lazaric, N., Monnier, J.-M. (Eds), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Paris, Economica, 206-227.
- Lascoumes, P., 1994. *L'Écopouvoir : environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- Leroy, M., 2006. *Gestion stratégique des écosystèmes du fleuve Sénégal : actions et inactions publiques internationales*, Paris, L'Harmattan.
- Muller, P., 1990. *Les Politiques publiques*, Paris, PUF.
- Oakerson, R., 1992. Analyzing the Commons: A framework, in Bromley, D.W. (Ed.), *Making the Commons Work: Theory, Practice and Policy*, San Francisco, ICS, 41-59.
- Ostrom, E., 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ostrom, E., 2004. Some comments, *The Common Property Resource Digest*, 71, 8-9.
- Ostrom, E., Dietz, T., Dolsak, N., Stern, P., Stonich, S., Weber, E. (Eds), 2002. *The Drama of the Commons*, Washington (DC), The National Academy Press.
- Pecqueur, B., Zimmerman, J.-B., (Eds), 2004. *Économie de proximités*, Paris, Hermes Science Publications.
- Portes, A., Landolt, P., 1996. The downside of social capital, *American Prospect*, 18-21.
- Rallet, A., 1999. L'économie de proximités. Communication à l'école chercheurs *Économie spatiale et régionale*, organisée par les départements SAD et SAE2 de l'Inra, Le Croisic, 8-10 décembre.
- Rémy, É., Alphandéry, P., Billaud, J.-P., Bockel, N., Deverre, C., Fortier, A., Kalaora, B., Perrot, N., Pinton, F., 1999. *La Mise en directive de la nature : de la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000*. Rapport au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Paris.
- Resilience Alliance (The), 2007. *Assessing Resilience in Social-Ecological Systems: A Workbook for Scientists*. Available online (<http://www.resalliance.org/3871.php>).
- Rodary, E., 2001. *Les Espaces naturels protégés : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*. Thèse de doctorat en géographie, Université d'Orléans, Orléans.

- Rodary, E., 2006. Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations critiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir. Communication au colloque GECOREV, *Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs*, 26-28 juin, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Schlager, E., Ostrom, E., 1992. Property rights regimes and natural resources: A conceptual analysis, *Land Economics*, 68, 3, 249-262.
- Torre, A., Caron, A., 2005. Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, *Économie et institutions*, 6-7, 183-220.
- Vivien, F.-D., 2005. *Le Développement soutenable*, Paris, La Découverte.
- Woolcok, M., Narayan, D., 2000. Social capital: Implication for development theory, research and policy, *The World Bank Research Observer*, 15, 2, 225-49.

Reçu le 13 février 2008. Accepté le 30 juin 2009.